

PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale
des Territoires

Beauvais, le 06 JUIN 2019

Direction

Le directeur départemental des Territoires

à

Directeur de la DRIEE Île-de-France
A l'attention de la responsable du Service Police
de l'Eau par interim

Direction Régionale et Interdépartementale de
l'Environnement et de l'Énergie Île-de-France
Service Police de l'Eau - cellule police de l'eau
spécialisée
9 Impasse Ile de la Loge
78380 Bougival

N° Référence : RW/n° 433

Vos références :

Pièces jointes :

Affaire suivie par : Robin WILLETMET

robin.willemet@oise.gouv.fr

Téléphone : 03 44 06 50 35 – Télécopie : 03 44 06 50 24

Niveau de sensibilité : Diffusion restreinte

Objet : Avis autorisation environnementale du CSNE- secteur 1 / gestion du domaine
public fluvial

Copies : DREAL HdF, DDTM 80

Le 19 avril 2019, le service de l'Eau de l'Environnement et de la Forêt (SEEF) a été sollicité par le Préfet de l'Oise pour avis sur le dossier d'autorisation environnementale du projet de canal Seine-Nord Europe – secteur 1. Cet avis répond uniquement à la sollicitation concernant la gestion du domaine public fluvial. La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie agit en qualité d'instructeur-coordonateur pour cette procédure.

Après examen du dossier, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- **Concernant le volet gestion du domaine public fluvial :**

Le domaine public fluvial (rivière Oise) en amont du pont du Plessis-Brion est géré par la DDT 60, le dossier actuel ne contient pas de demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial et mes services n'ont pas été encore saisi d'une demande à ce sujet. Conformément au 3° de l'article R.181-13 du code de l'environnement, le maître d'ouvrage devra donc déposer cette demande au plus tard à la remise des compléments pour pouvoir déclarer le dossier d'autorisation environnementale complet au titre de la maîtrise foncière.

La directrice départementale adjointe
des Territoires


Emmanuelle CLOMES